



Grenoble le 4 juillet 2017

Mesdames et Messieurs les députés du département de l'Isère

Madame, Monsieur,

Vous avez été élu(e) député lors des élections législatives du 18 juin dernier et c'est à ce titre que nous vous interpellons.

Dans son programme, le Président de la République envisage de supprimer les cotisations de l'assurance chômage (2,4%) et de l'assurance maladie (0,75%) des salariés actifs.

Pour financer cet engagement il propose d'augmenter la Contribution Sociale Généralisée (CSG) de 1,7%, ce qui rapporterait 21 milliards euros de recette.

Les retraités concernés par cette mesure ne paient ni cotisation d'assurance maladie, ni cotisation d'assurance chômage. De ce fait leur pension va diminuer.

Le Président de la République prévoit d'augmenter le taux de la CSG, pour des revenus annuels supérieurs à 14.375 euros pour un célibataire ou 22.051 euros pour un couple. Ainsi cette mesure toucherait les retraités dont la pension est d'au moins 1200 € mensuel.

Comme si avec une retraite de 1200 € on était riche !

Si cette mesure était appliquée, cela constituerait une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des retraités.

Ajouter 1,7 % de contribution sociale généralisée aux 0,3 % de la CASA, à la suppression de la 1/2 part et à la fin de l'exonération des majorations familiales va faire bondir encore une fois la pression fiscale sur les retraités, à rebours de la promesse de protection de leur pouvoir d'achat. Nous rappelons que les retraites et pensions n'ont pas été réellement revalorisées depuis plus de 4 ans. Ceci questionne sur l'intention réelle des pouvoirs publics en matière de pouvoir d'achat des retraités.

✓ *Nous demandons, la revalorisation des pensions au 1er octobre 2017 et le retour à une revalorisation au 1er janvier de chaque année ainsi que le rattrapage du pouvoir d'achat perdu.*

Les organismes officiels comme le COR et le Comité de suivi des retraites ont confirmé le caractère inéluctable de la baisse du pouvoir d'achat des retraités si rien n'est fait.

✓ *Nous demandons l'indexation des retraites et pensions sur l'augmentation du salaire annuel moyen et non plus sur l'inflation, ce qui a conduit à accélérer le décrochage du pouvoir d'achat des retraités.*

Nous espérons que ces observations retiendront toute votre attention, dans l'immédiat nous vous demandons de vous prononcer clairement contre cette augmentation de la CSG et de voter contre une telle mesure.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire en notre attachement aux valeurs de solidarité de notre système de protection sociale.